

Réunion du 26 janvier 2016 sur la CCR (période 2016-2018)

Concernant les modifications d'infrastructure, voici ce qu'on peut retenir :

A partir de la mise en service de CCGOL (11-13 novembre 2016), vont s'enchaîner les travaux suivants :

- **Mai / Juin 2017** : Déverminage CCGOL
- **Mai / Juin 2017** : Electrification et accès direct au Port Edouard-Herriot (Racc. de Montagny)
- **Novembre 2017** : Chantier des Brotteaux : zonage des voies et mise au gabarit REGIO 2N
- **Novembre 2017** : Télécommande des voies 142 et 144 à Guillotière
- **Juin 2018** : Mise à jour de IHM Mistral (logiciel) SULY (mise en commande à l'heure ; enregistrement des itinéraires de/vers les Brotteaux) et CCGOL (enclenchements pour permettre la circulation des REGIO 2N ; intégration des grands groupements de ZEP)
- **Juin 2018** : Transfert **à l'identique** du COGC à la CCR
- **Décembre 2018** : Déploiement du MGPT (module de gestion des protections de travaux) à la CCR (traitement de plusieurs demandes simultanées, automatisation des protections travaux...)

Et c'est pas fini !!!!

Régénération du poste de Givors-Ville pour 2018, création de la voie L et des accès Rue Pompidou à LYD à partir de 2019, déménagement de l'UO Lyon Nord vers 2019-2020 et à un horizon plus lointain la réalisation de la CCR Rive Gauche.

Concernant cette dernière, le phasage actuel est le suivant :

- **2019-2021** : mise en service de la partie Sud de Tain à Bollène (postes de Valence à Pierrelatte)
- **2024-2025** : mise en service de la partie Nord de Chasse à Tain (postes de Sibelin à St Rambert d'Albon)



E . I . C
R h ô n e A l p e s L y o n



Concernant la partie RH, le nombre final de suppression de postes est de 27 : 5 qualif B, 16 qualif C et 6 qualif D !!!

La procédure RH suit son cours, 84 % des agents concernés ont reçu au 26 janvier. De mars à mai 2016 les agents qui ne sont pas intéressés par un poste à la CCR seront reçus en entretien.

La formation des futurs agents CCR aura lieu de mars à octobre 2016. Chaque agent bénéficiera de 72 heures de formation sur un simulateur configuré CCGOL.

Les agents intégrant CCGOL recevront une gratification **MAIS** pas du même montant que les agents ayant intégré SULY en 2010 et 2011.

De plus, cette gratification est scindée en 3 parties et soumise à condition : soit **650 euros MAXIMUM** correspondant à :

- **250 euros** si réussite à la formation au poste et poste supprimé par la migration à la CCR (application RH 910)
- **250 euros MAXIMUM** suite à un audit dans les deux mois suivant la prise en main et la maîtrise de l'outil CCGOL
- **150 euros** de prime collective pour intégration de CCGOL (tous les agents de SULY et CCGOL seront concernés).

Par contre aucune info n'a été donnée sur le devenir de l'encadrement des postes concernés par CCGOL ni sur une éventuelle gratification les concernant (décision non encore prise par la DET...)

Pour SUD-Rail, il est inadmissible que les agents intégrant la CCR ne perçoivent pas la même chose que leurs collègues des phases précédentes.

La Direction a mis en avant le coût du simulateur pour expliquer cette différence de traitement.

**DONC CE SONT LES AGENTS QUI PAYENT
LEUR FORMATION ET NON LA DIRECTION.**

Les agents concernés apprécieront !!!!